

RESOLUTION No. AGN/39/RES/10

OBJET :

CONSOMMATION DU CANNABIS :

CAMPAGNES DE PREVENTION

CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :

1 exemplaire dans le CLASSEMENT
CHRONOLOGIQUE à l'année 1970

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique: Drogues

à la sous-rubrique: Cannabis et ses
dérivés

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique: Prevention Criminelle-
Rôle Social de la Police

à la sous-rubrique: Prévention de la
toxicomanie

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 39ème session à Bruxelles, du 5 au 10 octobre 1970,

INVITE tous les pays membres, étant donné les proportions qui prend la toxicomanie à base de cannabis, à lancer des campagnes d'information intensives afin de mettre les jeunes en garde contre les dangers du cannabis,

RECOMMANDE en outre que, dans de telles campagnes d'information, il soit expressément indiqué que le principe actif du cannabis est dangereux et nocif pour la santé et l'équilibre des jeunes.
